

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 15 Décembre 2020**

DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
 - Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit décembre deux mil vingt conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Lydie CAUMES

**Objet de la délibération : Section d'Investissement du Budget Général :
Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- d'engager, de liquider et de mandater sur autorisation de l'organe délibérant les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de recouvrir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021 et de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.1612-1 du CGCT relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020 / 24 en date du 30 Juin 2020 approuvant le budget principal 2020 avec un montant de 271 207.73 € voté en dépenses d'équipement au sein de la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet jusqu'à l'adoption du budget à l'exécutif de la Collectivité Territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Désignation chapitre	Rappel budget 2020	Montant autorisé (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 260,00 €	3 065,00 €
23	Immobilisations en cours	98 102,90 €	24 525,72 €
TOTAL		117 362.90 €	29 340.72 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Bruno GAUTIER

